

REGLEMENT DE LA CHASSE AU TRESOR DE SELLIERES (Eté 2023)

1) Objet :

La ville de Sellières organise un jeu de sagacité sous la forme d'une chasse au trésor, qui débutera le samedi 10 juin 2023. Les candidats devront découvrir une contremarque cachée dans la ville de Sellières.

2) Conditions de participation :

Ce jeu est gratuit, et sans obligation d'achat. Il s'adresse aux adultes et jeunes à partir de 16 ans, ainsi qu'aux enfants accompagnés d'un adulte, en excluant l'auteur de la chasse, et les membres de sa famille proche.

3) Inscription :

Les candidats qui s'inscrivent en ligne sur le site de la ville de Sellières, recevront par mail les différentes énigmes le jour de leur diffusion, avec d'autres éventuelles informations concernant le jeu.

Les autres pourront participer à la chasse au trésor, en prenant connaissance des énigmes publiées sur le site de la ville

4) Déroulement de la Chasse :

Les 7 énigmes s'étaleront du samedi 10 juin, au samedi 29 juillet (10 juin,17 juin,24 juin,1 juillet ,8 juillet, 15 juillet, et la dernière le 29 juillet).

La chasse se terminera lorsqu'un gagnant se déclarera au sens de l'article 6. Sans gagnant, elle se terminera le samedi 16 septembre.

5) Prix :

Le gagnant sera récompensé par une semaine de location dans un gîte du territoire de la communauté Bresse Haute Seille.

Un panier de produits locaux sera attribué, éventuellement par tirage au sort, aux trois joueurs qui auront découvert le repère final.

6) Gagnant :

Sera déclaré gagnant celui qui découvrira la contre-marque, et la ramènera à la mairie de Sellières, en donnant le repère final.

7) Consultation du règlement :

Le règlement peut être consulté sur le site Internet de la ville de Sellières :
<https://sellieres.fr>

8) Acceptation du règlement :

La participation à ce jeu implique l'accord plein et entier du présent règlement, ainsi que des éventuels arbitrages que seraient amenés à prendre les organisateurs.

9) Cas de force majeure :

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler ou de stopper le jeu en cas de force majeure, sans que les participants puissent prétendre à un quelconque dédommagement.

10) Respect des libertés :

Les informations recueillies dans le questionnaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la Mairie de Sellières dans le cadre de la gestion de ce jeu de chasse au trésor et pour permettre de contacter le/les gagnant(s).

Les données marquées par un astérisque dans le questionnaire doivent obligatoirement être fournies. Dans le cas contraire, nous ne pourrions pas enregistrer votre participation.

Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : La Mairie de Sellières ainsi que Monsieur MARTY (co-organisateur du jeu)

Les informations concernant les participants ne seront ni vendues, ni louées, ni échangées. Elles resteront disponibles et pourront être modifiées.

Elles sont conservées pendant un an à compter de la date de fin de la chasse au trésor.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données.

Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter la Mairie de Sellières:

Téléphone: 03 84 85 51 69

Courriel: mairie@sellieres.fr

Adresse postale:

Mairie de Sellières

18 Rue des Deux Ponts

39230 SELLIERES

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.